



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 19 mars 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Ann Bourget	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
André Demers	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
Monsieur René Damphousse, assistant-greffier

Sont absents: Monsieur le conseiller Raymond Dion  
Madame la conseillère Louise Lapointe  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**CV-2007-0210 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil du 19 mars 2007, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0211 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 5 mars 2007**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Demers,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mars 2007, en remplaçant, dans le texte de la résolution numéro AM-2007-0199, les mots « *Madame la conseillère Lisette Lepage déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt* » par les mots « *Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt* ».

La page 109 du procès-verbal, qui contient cette modification, a été transmise à chaque membre du conseil avant la séance.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 mars 2007**

---

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 6 mars 2007.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence : AP2007-076), soit :

a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour le mois de décembre 2006 ;

b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 février 2007.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Jean-Guy Blier, propriétaire de la Boutique LouLou, en date du 7 mars 2007, relative à l'événement promotionnel « Red Bull Crash Ice ».
- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un mémoire du Comité des riverains du lac St-Charles sur l'état de dégradation du lac St-Charles, en date de février 2007.
- Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose une copie du rapport de consultation publique du Conseil de quartier de Saint-Sacrement relativement au projet de recyclage et de développement du site institutionnel Bon-Pasteur en date du 26 février 2007.

#### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

#### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 15 et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.**

**Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à 19 h 23.**

#### **Prolongation de la première période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.V.Q. 1, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Poirier, de prolonger, pour une période de dix (10) minutes, la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis.

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce sujet. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation.

### **Avis de proposition**

---

- Monsieur le conseiller Gilles Marcotte dépose un avis de proposition à l'effet de demander au comité exécutif de préparer une politique de sélection et d'embauche du personnel cadre et que celle-ci soit présentée au conseil municipal au plus tard le 30 juin 2007.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.V.Q. 1, cet avis de proposition sera transmis au comité exécutif pour avis et réinscrit à une prochaine séance.**

**CV-2007-0212 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mars 2007 relativement à la Commission habitation et logement social - AJ2007-027 (Ra-1318)**

---

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro CV-2006-0034, le conseil de la ville a constitué la Commission consultative jeunes et aînés, la Commission consultative femmes, la Commission consultative économie et environnement, la Commission consultative aménagement du territoire et transport, la Commission consultative habitation et logement social, la Commission consultative loisirs, sports, vie communautaire et sécurité urbaine et la Commission finances et services à la population ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le nom et le mandat de la Commission consultative habitation et logement social afin de tenir compte du partage de compétences applicables à la Ville de Québec en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) ;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2006-0034, adoptée par le conseil de la ville le 6 février 2006 et reconsidérée par la résolution numéro CV-2006-0070 le 20 février 2006, par le remplacement du chapitre 5 par le suivant :

« CHAPITRE 5 - COMMISSION HABITATION

- 1° La Commission consultative habitation est constituée.
- 2° Le mandat de la Commission consultative habitation est d'étudier, à la demande du conseil de la ville ou de sa propre initiative, et de faire au conseil de la ville les recommandations qu'elle juge appropriées, sur toute

question relative aux orientations et politique de la ville en matière d'habitation dans une perspective d'équité, de respect des sentiments d'appartenance et de maintien des réseaux naturels d'entraide. »

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0213 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Alain Loubier lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mars 2007 relativement à la Commission consultative « Finances et services à la population » - CO2007-003 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville par monsieur le conseiller Alain Loubier, tenue le 5 mars 2007, relativement à la nomination des citoyens à titre de membres de la Commission consultative « Finances et services à la population » de la Ville de Québec, à savoir :

- 1° de demander aux élus de la Commission consultative « Finances et services à la population » de procéder, d'ici la prochaine séance du conseil, à l'étude des candidatures reçues des citoyens ayant manifesté de l'intérêt à siéger en son sein et de livrer ses recommandations pour la nomination des membres citoyens ;
- 2° de demander que la commission ainsi constituée se réunisse dans les plus brefs délais afin d'élaborer le plan de travail sur lequel elle aura à se pencher.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0214 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 demandant à ExpoCité de présenter un rapport incluant le bilan de son évolution organisationnelle et juridique, un bilan de l'évolution financière et un état de situation sur les projets actuels et à venir - DG2007-020 (Ra-1318)**

---

Atendu qu'ExpoCité est une commission constituée en vertu de l'article 62 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec* ;

Atendu qu'ExpoCité est un levier important pour le développement économique de la Ville de Québec puisqu'elle accueille près de 1,5 million de personnes par année sur son site et génère plus de 27 millions \$ en retombées annuelles ;

Attendu que depuis dix ans, plus de 85 millions \$ ont été investis afin d'ajuster les équipements aux nouveaux besoins et d'améliorer l'attrait général du site ;

Attendu que les activités d'ExpoCité sont un levier important permettant d'assurer le développement de la Ville de Québec ;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de demander à ExpoCité de présenter un rapport incluant :

- le bilan de son évolution organisationnelle et juridique ;
- un bilan de l'évolution financière ;
- un état de situation sur les projets actuels et à venir.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Maintien des services offerts à la Maison Michel-Sarrazin ou versement d'une compensation financière récurrente, équivalente à la valeur des services d'entretien et de déneigement qui ne lui seront plus offerts (référence : DG2007-016)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 et de ne plus offrir les services d'entretien et de déneigement à la Maison Michel-Sarrazin à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007. La subvention annuelle à la Maison Michel-Sarrazin sera augmentée en conséquence.

Après discussion, monsieur le conseiller Michel Fecteau, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour et retourné au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 54 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.V.Q. 1. La demande de retrait est approuvée à l'unanimité.

### **Propositions non annoncées**

---

Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition à l'effet que la Ville de Québec réitère son engagement pour faire de l'eau une priorité et renouvelle chacun de ses engagements pour la préservation de cette ressource.

Il souhaite obtenir le consentement des membres du conseil afin que cette proposition puisse être discutée séance tenante.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.V.Q. 1, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à ce que cette proposition, présentée par monsieur le conseiller André Demers, fasse l'objet de discussions. Les membres du conseil ne donnent pas leur consentement unanime. En conséquence, cette proposition est transmise au comité exécutif pour avis et elle sera réinscrite à la prochaine séance.

**CV-2007-0215 Félicitations à madame Claire L'Heureux-Dubé pour son implication et son dévouement à titre de présidente du Bureau de l'Ombudsman de la Ville de Québec**

---

Attendu que madame Claire L'Heureux-Dubé a occupé bénévolement la présidence du Bureau de l'Ombudsman de la Ville de Québec au cours de ses trois premières années d'existence ;

Attendu qu'au cours de cette période, le Bureau de l'Ombudsman a reçu plusieurs prix de reconnaissance ;

Attendu que le mandat de madame L'Heureux-Dubé au Bureau de l'Ombudsman se termine ;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de féliciter madame Claire L'Heureux-Dubé pour son implication et son dévouement à titre de présidente du Bureau de l'Ombudsman de la Ville de Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0216 Demande de délai additionnel jusqu'au 16 avril 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2007 relativement à la pertinence et la possibilité d'effectuer, par le biais d'un swap, les approvisionnements en carburant de la Ville de Québec - DG2007-019 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 12 mars 2007, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 16 avril 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition

déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 février 2007 par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, demandant à l'administration de se pencher sur la pertinence et la possibilité d'effectuer, par le biais d'un swap, les approvisionnements en carburant de la Ville de Québec, et ce, dans l'optique d'assurer une plus grande prévisibilité des dépenses en ressources énergétiques et de favoriser des économies financières pour la Ville.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Fermeture d'une partie de la 4<sup>e</sup> Avenue Ouest et affectation, au domaine privé de la Ville, des lots 1 854 257 et 3 396 496 du cadastre du Québec - Cession, à « CRC, Société en commandite », des droits, titres et intérêts de la Ville dans lesdits lots - Arrondissement Charlesbourg (référence : AJ2007-026)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est proposé d'adopter une résolution relative à la fermeture d'une partie de la 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, à l'affectation au domaine privé de la Ville, des lots 1 854 257 et 3 396 496 du cadastre du Québec et à la cession, à « CRC, Société en commandite », des droits, titres et intérêts de la Ville dans lesdits lots situés dans l'arrondissement Charlesbourg.

Après discussion, monsieur le conseiller André Letendre, appuyé par madame la conseillère Denise Trudel, demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour pour de plus amples informations et réinscrit à la prochaine séance. La demande de retrait est approuvée à l'unanimité.

**CV-2007-0217 Versement d'une aide financière au montant de 230 000 \$ à « La Fabrique Saint-Jean-Baptiste » pour les travaux de restauration de la statue du Sacré-Coeur et la reconstruction du muret nord - AT2007-039 (CT-AT2007-039) — (Ra-1317)**

---

**Madame la conseillère Francine Bouchard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'accorder, à « La Fabrique Saint-Jean-Baptiste », une aide financière au montant de 230 000 \$ pour la restauration de la statue du Sacré-Coeur et la reconstruction du muret nord. Le paiement de cette aide financière sera échelonné progressivement suivant l'état d'avancement des travaux et sur réception du certificat de paiement émis par l'architecte ; cette somme est versée en parts égales par la Ville de Québec et le ministère de la Culture et

des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0218    Changement de nom de l'arrondissement historique de Québec - AT2007-046 (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de demander au gouvernement du Québec, à la suite de la décision 30 COM 8B.3 du Comité du patrimoine mondial réuni pour sa 30<sup>e</sup> session à Vilnius, Lituanie, en juillet 2006, modifiant le nom d'« *Arrondissement historique de Québec* » en celui d'« *Arrondissement historique du Vieux-Québec* », de modifier, par décret, le nom de cet arrondissement historique dans un souci de cohérence et d'uniformité.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0219    Adjudication d'un contrat pour le renouvellement des services d'assistance des logiciels Oracle - Période du 15 mai 2007 au 14 mai 2008 (Dossier 38310) - AP2007-040 (CT-2153372) — (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Oracle corporation Canada inc. », le contrat en vue de renouveler les services d'assistance des logiciels Oracle, au montant de 174 047,09 \$, incluant les taxes, pour la période du 15 mai 2007 au 14 mai 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0220    Avis de modification numéro 3 au contrat de services professionnels pour la confection du plan directeur de drainage pluvial, secteur Lebourgneuf/Lairet DPD-02-104-2 - AP2007-051 (CT-2147081) — (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire totale de 73 041,95 \$, incluant les taxes, au contrat adjugé à « BPR inc. » en vertu de la résolution

numéro E2000-0214 en date du 13 mars 2000 et de la résolution numéro CV-2002-0257 du 15 avril 2002, dans le cadre du mandat de services professionnels pour la confection du plan directeur de drainage pluvial secteur Lebourgneuf/Lairet, conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0221 Adjudication d'un contrat pour le renouvellement des services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P. - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 (Dossier 38425) - AP2007-059 (CT-2153663) — (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL ltée », le contrat en vue de renouveler les services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P., durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 :

- pour les services d'entretien, un montant de 105 192,94 \$, incluant les taxes ;
- pour le T.S.O. (Transfert Support Opérationnel), le support à la production et la contingence de développement, de formation et d'implantation, selon les taux horaires conformément à la proposition en date du 30 novembre 2006 pour un montant estimé à 204 255,38 \$, incluant les taxes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0222 Adjudication d'un contrat pour le recensement et l'émission des licences de chiens - Années 2007, 2008 et 2009 (VQ-38008) - AP2007-060 (CT-2153902) — (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Saisie informatisée J.T. », le contrat pour le recensement et l'émission des licences de chiens sur le territoire de la ville de Québec, durant les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant unitaire de 6,00 \$, excluant les taxes, durant l'année 2007, de 6,25 \$, excluant les taxes, pour l'année 2008 et de 6,50 \$, excluant les taxes, pour l'année 2009 par licence de chien émise au-delà de 15 000 annuellement, la Ville ayant prévu un montant unitaire de 6,00 \$ pour les 15 000 premières licences émises annuellement, le tout conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38008 et à sa soumission en date du 2 février 2007.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0223** **Prise d'acte de la résolution numéro CE-2006-2417 en date du 29 novembre 2006 relative au projet du Règlement sur la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1223 - AT2007-043 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de prendre acte de la résolution numéro CE-2006-2417 en date du 29 novembre 2006 relative au projet du *Règlement sur la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières*, R.V.Q. 1223.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0224** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat, par ExpoCité, pour les travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2007 - EX2007-004 (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à ExpoCité d'exercer l'option de renouvellement de contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et au contrat 2005 avec « Multi SOS Services inc. », pour les travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2007, pour un montant d'environ 151 954 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-07 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 22 février 2007 jointe en annexe au sommaire décisionnel et l'autorisation au directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0225** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, à l'Union des municipalités du Québec de transmettre à la Ville de Québec tous les revenus perçus pour le Service 9-1-1 sur le territoire de l'agglomération de Québec - FN2007-010 (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, à l'Union des municipalités du Québec, de verser, à la Ville de Québec, tous les montants perçus sur le territoire de l'agglomération de Québec pour le financement du Service 9-1-1, lequel fait partie de ses compétences d'agglomération, notamment ceux perçus sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0226** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels à « Génio experts-conseils » pour la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg - DG2007-017 (CT-2154517) — (Ra-1318)**

---

**Monsieur le conseiller Paul Shoiry déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à « Génio experts-conseils », du contrat de services professionnels en vue de la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg, pour un coût forfaitaire de 683 700 \$, incluant les taxes ;
- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à préparer le contrat nécessaire à cette fin.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0227** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc de la plage Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 158 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-003 (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc de la plage Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 158.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc de la plage Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 158.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs, R.A.V.Q. 165 (référence : EN2007-016)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs, R.A.V.Q. 165.

**Une proposition d'amendement est soumise au conseil**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est proposé de retrancher l'article 21 du projet de Règlement R.A.V.Q. 165.

Après discussion, madame la mairesse Andrée P. Boucher, appuyée par monsieur le conseiller François Picard, demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour et retourné au comité exécutif pour reconsidération. La demande de retrait est approuvée à l'unanimité.

**CV-2007-0228** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 166 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-017 (Ra-1317)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 166.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement

*sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 166.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0229** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 154 et l'appropriation d'un montant de 750 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-013 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 154 ;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 750 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 154, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 154.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0230** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 155 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération et de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-014 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature*

*mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 155 ;*

- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 155, au fonds général de l'agglomération et de la Ville, selon les partages à être déterminés ultérieurement. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 155.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0231** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 156 et l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-016 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 156 ;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 150 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 156, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 156.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0232** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 157 et l'appropriation d'un montant de 190 000 \$ au fonds général de l'agglomération et de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-019 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 157 ;
- 2° l'appropriation d'un montant de 190 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 157, au fonds général de l'agglomération et de la Ville, selon les partages à déterminer ultérieurement. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 157.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0233** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 168 et l'appropriation d'un montant de 1 500 000 \$ au fonds général de l'agglomération, lequel est approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2007-025 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 168 ;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 500 000 \$, soit une somme inférieure

à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 168, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement ;

- 3° l'appropriation du montant de 1 500 000 \$ prévue au paragraphe 2°, lui-même approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération afin de financer les dépenses affectées au fonds général, conformément à l'article 3 du Règlement R.A.V.Q. 168 et l'autorisation pour le renflouement du surplus après l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 168.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0234** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement du dépôt à neiges usées Henri-Bourassa situé dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1229 - EN2007-015 (Ra-1317)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement paysager sur une distance de 250 mètres linéaires dans la partie nord-ouest du dépôt à neiges usées Henri-Bourassa situé dans l'arrondissement Limoilou.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0235** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux dans le cadre du programme de rénovation des terrains sportifs ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1250 - EN2007-014 (Ra-1317)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant divers travaux d'amélioration de terrains sportifs et de certains autres terrains municipaux situés dans les arrondissements de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour la mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine.

Ce règlement prévoit une dépense de 450 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0236** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc située dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1202 - CU2007-010 (Ra-1318)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc située dans l'arrondissement Laurentien ainsi que l'acquisition d'une oeuvre d'art, de mobilier et d'équipements spécialisés de même que l'octroi de contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 716 994 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant pour en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0237** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement numéro VB-575-97 « décrétant des travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Félix-Leclerc et pourvoyant au financement desdits coûts par un emprunt à long terme » de l'ancienne ville de Val-Bélair, R.V.Q. 1235 - CU2007-010 (Ra-1318)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro VB-575-97 « décrétant des travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Félix-Leclerc et pourvoyant au financement desdits coûts par un emprunt à long terme » de l'ancienne Ville de Val-Bélair afin de fixer à la somme de 493 000 \$ ou à 29 % de la subvention totale versée, le cas échéant, la réduction de l'emprunt résultant du versement d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications pour les travaux d'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc.

Le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété par le Règlement numéro VB-575-97 demeurent à 1 380 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0238** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de rénovation, de réfection et de construction de bâtiments, équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1244 - GI2007-012 (Ra-1318)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de rénovation, de réfection et de construction de bâtiments, équipements et de structures relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 730 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0239** *Appropriation d'un montant de 800 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2007-012 (Ra-1318)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'approprier un montant de 800 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q 1244, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0240** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1245 - GI2007-015 (Ra-1318)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 570 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0241 Appropriation d'un montant de 50 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2007-015 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approprier un montant de 50 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1245, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0242 Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1251 - IN2007-026 (Ra-1318)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 ainsi que l'octroi de contrats de services professionnels pour la préparation d'études hydrologiques et hydrauliques.

Ce règlement prévoit une dépense de 16 274 000 \$ pour la réalisation des travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0243 Appropriation d'un montant de 750 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2007-026 (Ra-1318)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 750 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1251, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0244** **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de parcs de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1260 - A6LS2007-004 (Ra-1318)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et d'amélioration des parcs l'Anse-à-Cartier et Iberbille situés dans l'arrondissement Limoilou.

Ce règlement prévoit une dépense de 562 574 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0245** **Avis de motion relatif au Règlement sur la dotation, pour l'année 2007 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1261 - DE2007-024 (Ra-1318)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 500 000 \$ pour la dotation du Fonds de développement et de revitalisation, pour l'année 2007 et les suivantes, afin de permettre à ce dernier de disposer d'une somme suffisante pour soutenir financièrement par des subventions ou de l'assistance financière des projets de développement immobilier, résidentiel ou non, structurant pour la revitalisation d'un secteur de la ville.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry, les membres du conseil acceptent que les règlements R.V.Q. 1174, R.V.Q. 1219, R.V.Q. 1239, R.V.Q. 1242, R.V.Q. 1246, R.V.Q. 1249, R.V.Q. 1253 et R.V.Q. 1254 soient soumis, en bloc, pour adoption.**

**Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, leur portée, leur coût et, s'il y a lieu, leur mode de financement et leur mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2007-0246** *Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise relativement à la période d'application du règlement, R.V.Q. 1174 - AT2007-010 (Ra-1315)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise relativement à la période d'application du règlement, R.V.Q. 1174.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0247** *Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour les fins de la construction d'un gymnase à l'école Beausoleil située dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1219 - A5DA2007-005 (Ra-1315)*

---

**Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour les fins de la construction d'un gymnase à l'école Beausoleil située dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1219.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0248** *Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation de sites municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1239 - EN2007-006 (Ra-1314)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation de sites municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1239.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0249** *Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Les Sentiers située dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1242 - A4LS2007-014 (Ra-1314)*

---

Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Les Sentiers située dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1242.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0250** *Règlement sur des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1246 - EN2007-011 (Ra-1314)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1246.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0251** *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une rue piétonne, îlot Berthelot, ainsi que d'autres travaux de plantation et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1249 - AT2007-020 (Ra-1314)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une rue piétonne, îlot Berthelot, ainsi que d'autres travaux de plantation et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1249.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0252** *Règlement sur la réalisation pour l'année 2007 et les suivantes du Règlement sur le programme d'intervention en habitation Logement abordable Québec volet « privé » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1253 - DE2007-018 (Ra-1315)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation pour l'année 2007 et les suivantes du règlement sur le programme d'intervention en habitation Logement abordable Québec volet « privé » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1253.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0253** *Règlement modifiant le Règlement sur la participation financière de la ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1254 - DE2007-006 (Ra-1315)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la participation financière de la ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1254.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **CV-2007-0254 Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,  
appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 21 h 34.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

Yvon Bussièrés  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Jean-Marie Laliberté  
Vice-président

SO/ah